

UVSQ

université PARIS-SA

TRANSFERT HORS UNION EUROPÉENNE

Candidature MMOP pour les diplômés ou en cours d'études en santé, hors EEE

Via l'arrêté du 13 décembre 2019 en vue d'une dispense d'études

Qui est concerné ?

La dispense d'études permet un accès aux formations de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) pour les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant des études de MMOP validé dans un État autre :

- » qu'un État membre de l'Union Européenne
- » qu'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- » que la Confédération suisse ou la Principauté d'Andorre

ou pour les personnes ayant accompli tout ou partie des études en vue de l'obtention de ces diplômes.

[Voir la procédure complète](#)

DÉZOOMER

100 %100 %

ZOOMER

PAGE PRÉCÉDENTE

Page courante / 1

PAGE SUIVANTE

Télécharger